

PUBLIC

Avocat spécialisé – Avocat –
Directeur juridique – Juriste – Toute
personne pratiquant ou intéressée
par la matière

PRÉ-REQUIS

Avoir de bonnes connaissances en
droit des régimes matrimoniaux

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dossier pédagogique remis à
chaque participant lors de la
formation (présentation, annexes
documentaires)
- Un module 100% à distance à
visionner à son rythme

SATISFACTION ET EVALUATION

- Questionnaire sur les
compétences acquises et la
satisfaction à remplir sur les
espaces des participants
- Attestation de présence délivrée
après la formation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance
technique et pédagogique est
joignable entre 8h30 et 18h (jours
ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-
formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée
; si besoin, le demandeur est mis en
relation avec un expert dans un délai
maximum de 48h.

Replay – Atelier pratique – Actualité des liquidations des régimes matrimoniaux et successoraux : mise en cas pratique – 4 heures

Code
700963

Durée
4 heures

Tarif Inter*
**300 €
HT**

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les enjeux des créances et comptes d'indivision dans les différents régimes matrimoniaux (localisation, qualification, causes de neutralisation, prescription)
- Manipuler la notion d'avantage matrimonial et ses applications
- Intégrer les actualités du droit des successions
- Mettre en œuvre la réforme de la procédure du partage

Programme du module digital

- « Ce produit est un replay de l'événement intitulé « Les Incontournables Lefebvre Dalloz de La Rochelle », diffusé le 2 juillet 2026. Pour des raisons de pertinence du contenu, il est disponible à la vente jusqu'au 30 novembre 2026 inclus. En vous inscrivant sur notre plateforme, vous aurez accès au replay jusqu'au 17 janvier 2027 inclus. »

I. Des délais multiples dépendant de la nature de la créance

- En matière conjugale
- Les comptes d'indivision
- En matière successorale
- Fiscalité et prescription

II. Les réflexes à adopter

- Les causes d'interruption et de suspension de la prescription
 - Les causes de suspension de la prescription
 - Les causes d'interruption de la prescription
- Les aménagements conventionnels visant à suspendre ou interrompre la prescription

Transfert

Vous évaluez votre progression et l'acquisition des compétences depuis votre espace participant. Ce troisième temps vous permet de formaliser vos engagements et favorise le transfert des acquis dans votre contexte professionnel.

Parmi nos formateurs



Nathalie Couzigou-Suhas

Notaire.

